



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 51131

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme de la recherche en sciences du vivant et de la santé. Il désire connaître les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre pour améliorer la situation actuelle.

Texte de la réponse

L'organisation nationale de la recherche dans le domaine des sciences de la vie et de la santé souffre d'une excessive fragmentation relevée par l'ensemble des observateurs, et clairement évoquée dans le rapport produit par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) à la suite de l'évaluation de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche prépare actuellement son document de stratégie nationale pour la recherche et l'innovation, dans lequel figure un volet sciences du vivant et un volet santé. Les réformes en cours dans le domaine de la recherche visent à mieux séparer les fonctions d'orientation incombant au Gouvernement, de programmation incombant aux agences de financement, et de réalisation de la recherche incombant aux opérateurs. L'un des événements importants dans ce processus de réforme est la création de l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé, une initiative émanant des huit principaux acteurs de la recherche publique en sciences du vivant et de la santé, à laquelle le ministère a apporté son soutien : l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), l'Institut Pasteur, l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut national de recherche agronomique (INRA), l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), et la conférence des présidents d'université. Elle prolonge la démarche initiée par l'INSERM en créant dix instituts thématiques multi-organismes (ITMO), chacun d'eux recouvrant un champ disciplinaire et associant plusieurs des organismes participant à l'Alliance : bases moléculaires et structurales du vivant ; biologie cellulaire, développement et évolution ; génétique, génomique et bio-informatique ; neurosciences, sciences cognitives, neurologie et psychiatrie ; microbiologie et maladies infectieuses ; cancer ; circulation, métabolisme, nutrition ; immunologie, hématologie, pneumologie ; santé publique ; technologies pour la santé. Ces ITMO n'ont pas pour mission de piloter la fonction opérateur des instituts, mais de coordonner les stratégies des instituts participant à l'Alliance et d'agir comme interface avec les structures en charge de la programmation : agence nationale de la recherche (ANR), programme hospitalier de recherche clinique (PHRC). Ils permettent également de coordonner les propositions concernant les actions structurantes telles que l'accompagnement de disciplines émergentes ou le développement d'infrastructures de recherche adaptées aux besoins des communautés de chercheurs. Ils s'intéressent donc essentiellement au niveau programmation, et leur action vise, sur le long terme, à réduire la fragmentation préjudiciable à l'efficacité du système de recherche national dans le domaine des sciences de la vie et de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51131

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5251

Réponse publiée le : 6 octobre 2009, page 9466